

CONDITIONS GENERALES DE VENTE OU DE PRESTATIONS DE SERVICES  
Pascal FAUVERGUE  
144 rue de Thieux 60130 CATILLON FUMECHON  
Siret : 402 722 433 00016

**Conditions générales de vente ou de prestations de services :**

Les marchandises confiées voyagent aux risques et périls du destinataire. Aucune réclamation ne sera admise 48 heures après réception de la marchandise .

Aucun retour ne sera accepté sans accord du prestataire si le numéro de la facture ne nous est pas communiqué, et sous réserves du litige.

**Délai de livraison :**

Les délais de livraison sont donnés à titres indicatif, en effet, il faut prendre en considération les imprévus que l'intervenant pourrait rencontrer (retard de livraison des fournisseurs, panne de matériel etc....).

En aucun cas les retards ne donnent lieu à annulation refus ou pénalités. La facture sera établie aux prix des conditions du devis. En tout état de cause les sociétés pour lesquelles je soustraite sont prioritaires.

**Convention d'intérêts de retard :**

Toute facture non payée à la date prévue supportera une pénalité d'un montant au moins équivalent à une fois et demie le taux d'intérêt légal, et rendra exigible la totalité des sommes dues, quel que soit le paiement initialement prévu.

**Conditions de paiement :**

Sauf conditions spéciales, toutes factures sont payables au comptant.

Conditions pour travaux:

Tout devis non signé n'est pas pris en compte, ainsi que le versement de l'acompte désigné au recto.

**Délai de rétractation :**

Aucun délai n'est applicable une fois le devis signé et remis au prestataire.

Si le client n'est plus d'accord pour faire exécuter les travaux une fois le devis signé les acomptes de 20% de la réservation ainsi que celui de 30% de l'enlèvement ( 50% les deux ) toutes taxes comprises seront définitivement perdus.

**Garantie :**

Les travaux figurants sur le devis sont garantis un an ( sauf transport ) contre malfaçons.

Nous vous précisons que la souplesse et le toucher du cuir peuvent être légèrement modifiés inconvénient qui peu à peu s'estompera à l'usage. Dans le cas d'une repigmentation partielle la teinte du cuir peut être légèrement altérée. Ne sont pas garantis les changements de teinte et la repigmentation sur un cuir usagé, ainsi que les travaux effectués à titre gracieux pour uniformiser l'ensemble, les mauvais traitements, produits non adaptés. En cas de litiges seul un expert conventionné est habilité à estimer les responsabilités.

En cas de contestation, le tribunal de Clermont sera seul compétent. Le client devra rembourser à Pascal FAUVERGUE la totalité des frais engagés par lui en vue du recouvrement de sa créance en principe et intérêts à savoir notamment : frais de procédure, frais et honoraires d'huissier, d'avocat, etc...

